

DÉSIGNATION DES SERVICES	1 ^{re} CATÉGORIE		2 ^e CATÉGORIE
	A.	B.	
<i>Administration de l'Indo-Chine (suite).</i>			Contrôleur du cadre colonial.
	<i>Postes et télégraphes (1).....</i>		
	<i>Enregistrement, Domaine et Timbre (2).....</i>		
	<i>Cadastre-topographie.....</i>		Vérificateur. Géomètre principal.
	<i>Garde civile.....</i>		Inspecteur européen.
<i>Agents divers ...</i>			Commissaire central de police. Commissaire de police. Directeur d'un hôpital civil. Chef d'imprimerie.
<i>Gouvernement colonial....</i>	Gouverneurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe,	Gouverneur de 4 ^e classe. Lieutenant-gouverneur.	Secrétaire archiviste du Conseil privé.
<i>Administrateurs coloniaux (4).....</i>		Administrateur principal.	Administrateur de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classe.
<i>Personnel du Congo français.....</i>	Commissaire général.	Lieutenant-gouverneur.	Résident. Chef du service administratif (A). Chef du personnel. Chef de station de 1 ^{re} et 2 ^e classe. Ingénieur. Médecin. Secrétaire du commissaire général.